

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5827
OBJET	Recommander au conseil de résilier le contrat DOS-1738 adjugé à Aménagement Expert Déneigement par la résolution CM-20231107-990, pour des services de transport de neige et de glace avec opérateur 2023-2026	
No dossier(s) interne(s) : DOS-1738 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
<p>Actions : RÉSILIATION</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : DOS-1738 Montant : 26 135 944,54 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Nombre d'addendas : 3 Résultat : Aménagement Expert Déneigement</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des travaux publics</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5827
---------------------------	---	------------------------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2023-11-07	CM-20231107-990	RÉSOLUTION AMENDÉE - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1738

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
 APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20230912-845 concernant l'adjudication du contrat DOS-1738 pour les services de transport de neige et de glace avec opérateur 2023-2026, afin d'y ajouter les soumissionnaires suivants:

- 75. 9272-0457 Québec inc.
- 76. 9294-5450 Québec inc.
- 77. Aménagement Expert Déneigement
- 78. ATT International inc.
- 79. Transport paysagiste Benoit Charbonneau inc.
- 80. Transport Roger Lajoie inc.

ADOPTÉ

(SD-2023-4588)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2023-09-12	CM-20230912-845	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1738

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
 APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1738, aux soumissionnaires ci-dessous mentionnés, pour les services de transport de neige et de glace avec opérateur 2023-2026, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

- 1. 9039-8223 Québec inc.
- 2. 9061-1948 Québec inc.
- 3. 9085-0488 Québec inc.
- 4. 9105-0328 Québec inc. (Transport Yves Auclair)
- 5. 9127-4647 Québec inc.
- 6. 9129-2581 Québec inc.
- 7. 9130-7157 Québec inc.
- 8. 9168-6931 Québec inc.
- 9. 9249-0887 Québec inc.
- 10. 9255-3403 Québec inc.
- 11. 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)
- 12. 9279-4213 Québec inc. (Vallex Déneigement et Excavation inc.)
- 13. 9282-3897 Québec inc.
- 14. 9282-4994 Québec inc.
- 15. 9297-9236 Québec inc.
- 16. 9318-4265 Québec inc.
- 17. 9341-4464 Québec inc.
- 18. 9415-2337 Québec inc.
- 19. 9426-3837 Québec inc.
- 20. 9434-6590 Québec inc.
- 21. 9477-7448 Québec inc.
- 22. 9488-8823 Québec inc.
- 23. Alain Beauchamp Touche à tout inc.
- 24. Aurèle Côté inc.
- 25. Axo Construction (9168-5941 Québec inc.)
- 26. Béluga Construction inc.
- 27. Bois de foyer Rive-Nord inc.
- 28. Construction Eco-Prestige inc.
- 29. Construction Emcon inc.
- 30. Déneigement Jacques Lauzon et Fils inc.
- 31. Déneigement SM Laval inc.
- 32. Déneigement Sylvain Michaud inc.
- 33. DSA Transport (9064-0244 Québec inc.)
- 34. EDV inc. / Les entreprises Dominick Venne
- 35. Entreprise Christian Labonté inc.

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5827
<p>36. Entreprise D Lalonde inc. 37. Entreprise J.F.L. & Fils inc. 38. Entreprises Jean Hamel inc. 39. Excavation Chassé inc. 40. Fraser Excavation 41. Gaétan Vanier Excavation inc. 42. Groupe Mekell inc. 43. Groupe Mongrain (Kevin Mongrain Enr.) 44. Jansen Industrie inc. 45. Le spécialiste du vrac inc. 46. Leclerc et Neveu 47. Lee Vrac Transport inc. 48. Les entreprises Ronald Bérard inc. 49. Les entreprises Stéphane Larose inc. 50. Les excavations Ouellet & Gaignard ltée 51. Les serres Sylvain Cléroux inc. 52. Logistiques Code Régional inc. 53. Monco Construction inc. 54. Napotrans inc. 55. Pavage & Aménagement paysager Antonio Borsellino inc. 56. Proben inc. 57. Richard Hamel Camionnage inc. 58. Robert Lapointe Transport inc. 59. S. Racine Transport 60. Serge Alie Transport inc. 61. Serge Doré 62. Ti-Bob Nadine Transport 63. Transport Alain Lamarre 64. Transport Claude Guy inc. 65. Transport Danny Montreuil inc. 66. Transport E. Racine 67. Transport en vrac Idéfix inc. 68. Transport Jean-Luc Racine (2959-8018 Québec inc.) 69. Transport Jérémie Cyr inc. 70. Transport Major et Frères inc. 71. Transport Marbri-Mély inc. 72. Transport Marcel Auclair ltée 73. Transport Marco Cardinal inc. 74. Transport Vaillant Sara inc.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4256)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le 7 novembre 2023, le conseil municipal a adjugé à Aménagement Expert Déneigement, un des nombreux contrats de services de transport de neige et de glace avec opérateur 2023-2026 pour une durée de 3 ans.</p> <p>Le 17 octobre 2024, la compagnie Aménagement Expert Déneigement a contacté la Ville afin d'aviser qu'elle n'est plus en mesure d'exécuter le contrat.</p> <p>DÉMARCHE ENTREPRISE: =====</p> <p>Considérant que la résiliation est faite par convenance, le Service de l'approvisionnement et le Service de travaux publics ne recommandent pas de déclarer Aménagement Expert Déneigement inadmissible aux contrats de la Ville, conformément au Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle. Vu les circonstances de la résiliation et étant donné l'absence d'impact pour la Ville en raison du grand nombre d'adjudicataires pour ce contrat, la garantie d'exécution (500 \$) ne sera pas conservée et sera donc remise à Aménagement Expert Déneigement.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Aucune facture n'est à payer pour ce contrat.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5827
CADRE NORMATIF Article 3.8.1 du Cahier des clauses administratives: En tout temps et à son entière discrétion, la Ville peut résilier le contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation. À cette fin, la Ville doit adresser un avis écrit de résiliation à l'adjudicataire. La résiliation prend effet à la date de réception de cet avis par l'adjudicataire ou dans le délai prévu par la Ville.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de résilier, sans aucune demande de service, le contrat DOS-1738 adjudgé par la résolution CM-20231107-990, pour des services de transport de neige et de glace avec opérateur 2023-2026: Aménagement Expert Déneigement		